



Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 (section II - risque sismique)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 26 février 2015 au 19 mars 2015 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

Aucune contribution n'a été déposée lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public n' a pas été modifié :

- Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :
 - o .../
 - o ...
 - o ...
- Modifications demandées par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) :
 - o .../
 - o ...
 - o ...
 - o ...
- Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :
 - o .../
 - o ...
 - o ...
 - o ...
- Modifications demandées par le Conseil d'Etat
 - o .../
 - o ...
 - o ...
 - o ...